

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°18

ARRÊTÉ
portant dissolution de la brigade territoriale de Combles (Somme).

Du 6 juillet 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Combles (Somme).

Du 6 juillet 2010

NOR D E F G 1 0 5 1 4 4 9 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°33 du 12 août 2010, texte 18.

Art. 1er. La brigade territoriale de Combles (Somme) est dissoute à compter du 1^{er} octobre 2010. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Péronne (Somme) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Péronne (Somme) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale ⁽¹⁾.

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,*

Philippe MARVILLET.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Péronne	Aizecourt-le-Haut	Aizecourt-le-Haut
	Allaines	Allaines
	Barleux	Barleux
	Biaches	Biaches
	Bouchavesnes-Bergen	Bouchavesnes-Bergen
	Bouvincourt-en-Vermandois	Bouvincourt-en-Vermandois
	Brie	Brie
	Buire-Courcelles	Buire-Courcelles
	Bussu	Bussu
	Cartigny	Carnoy
	Cléry-sur-Somme	Cartigny
	Doingt	Cléry-sur-Somme
	Estrées-Mons	Combles
	Éterpigny	Curly
	Feuillères	Doingt
	Flaucourt	Équancourt
	Mesnil-Bruntel	Estrées-Mons
	Moislains	Eterpigny
	Nurlu	Etricourt-Manancourt
	Péronne	Feuillères
	Villers-Carbonnel	Flaucourt
		Flers
		Ginchy
		Gueudecourt
		Guillemont
		Hardecourt-aux-Bois
		Hem-Monacu
		Lesboeufs
		Longueval
		Maricourt
		Maurepas
		Mesnil-Bruntel
		Mesnil-en-Arrouaise
		Moislains
		Montauban-de-Picardie
		Nurlu
		Péronne
		Rancourt
		Sailly-Saillisel
		Villers-Carbonnel
Combles	Carnoy	
	Combles	

	Curly	
	Équancourt	
	Étricourt-Manancourt	
	Flers	
	Ginchy	
	Gueudecourt	
	Guillemont	(Dissolution)
	Hardecourt-aux-Bois	
	Hem-Monacu	
	Lesboeufs	
	Longueval	
	Maricourt	
	Maurepas	
	Mesnil-en-Arrouaise	
	Montauban-de-Picardie	
	Rancourt	
	Sailly-Saillisel	